



Rupture contrat maitre d oeuvre pour incompetence

Par teina

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec un maitre d'oeuvre mais apres 3 refus de permis de construire il y a perte de confiance et je souhaite rompre ce contrat. En effet, nous avonc eu 3 refus suite à une incompetence de ce maitre d'oeuvre qui a deposé le permis sans respect du reglement du lotissement d'ou les refus. Dans le contrat il est inscrit que nous devons payé 40% du total a la depose du permis de construire mais comme notre pret n'etait pas debloqué nous nous sommes mis d'accord pour les payer plus tard. Je voulais savoir s'il y a obligation de payer ces 40% sachant que pour moi il y a faute professionnelle. De plus cela decale notre projet d'un an et nous payons 100 euros d'assurance par mois depuis juin pour un pret que nous ne pouvons pas debloquer...